Image not found or type unknown

Rejet prêt immo, frais de notaires dus entièrement?

Par **al34**, le **21/01/2014** à **08:36**

Bonjour.
Je m'apprête à acheter un terrain de loisir. Je désire le financer à l'aide d'un prêt immobilier.
Si jamais ce prêt ne m'était pas accordé, est ce que les frais de notaires me resteraient dû à dans leur totalité?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés